

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'agglomération lyonnaise a été l'une des premières en France à se doter d'un plan des déplacements urbains, puis à s'engager dans des réalisations concrètes en faveur d'un usage plus équilibré des modes de transport. Elle est à ce titre considérée comme un exemple.

Pour accentuer la dynamique qui s'est enclenchée dans l'agglomération, le SYTRAL a décidé d'organiser une manifestation en début d'année 2000 permettant de confronter les opinions des différents acteurs (élus, professionnels du transport et de l'environnement, chercheurs, sociologues, architectes, urbanistes...) avec celles de la population.

La manifestation aborderait différents thèmes et notamment :

- les liaisons entre le développement économique et l'organisation des réseaux,
- l'articulation des déplacements avec les objectifs environnementaux et urbanistiques,
- l'évolution prospective des territoires, des besoins de déplacements et des réseaux de communication et de transport,
- la définition de stratégies capables d'infléchir les comportements.

La manifestation pourrait prendre la forme de trois forums thématiques organisés chaque jour en fin d'après-midi, du lundi 31 janvier au mercredi 2 février, en un point différent de l'agglomération se concluant, le jeudi 3, par un colloque de synthèse.

Des personnalités de renom participeraient aux forums. Le colloque ferait intervenir des spécialistes ainsi que des responsables économiques de grandes villes et des réseaux de déplacements. Dans le même esprit, des partenariats pourraient être envisagés avec des médias locaux, voire nationaux.

Le SYTRAL propose à la Communauté urbaine ainsi qu'au conseil général du Rhône d'être associés à la définition et au déroulement de cette manifestation. Les coûts, estimés à 3 MF HT, seraient partagés, le SYTRAL ayant, d'ores et déjà, voté une participation de 1,5 MF HT ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Donne son accord pour la participation de la Communauté urbaine à l'organisation de cette manifestation et à son financement.

2° - La dépense de 1 MF à engager sera imputée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 657 370 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,